

GIDAF

Guide d'utilisation Eaux souterraines



GIDAF
Gestion informatisée des données
d'autosurveillance fréquente



Vous allez déclarer en ligne les résultats d'analyses de vos eaux souterraines

Grâce à GIDAF, le portail mis à disposition par le Ministère du Développement Durable :

- ✓ Vous déclarez les données relatives aux contrôles des puits et/ou piézomètres exigibles de la réglementation pour la DREAL,



GIDAF

ACCUEIL ETABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?

_Etablissement TEST (PRD-INDUSTRIEL) | LOIRE-BRETAGNE (04) | AUVERGNE (83) | _UT Test (S56.40) | Déconnexion

LES AGENCES DE L'EAU

Accueil

GESTION INFORMATISÉE DES DONNÉES D'AUTOSURVEILLANCE FRÉQUENTE.

Bienvenue dans l'application GIDAF destinée à recueillir les résultats des analyses réalisées sur les rejets des établissements industriels soumis à autosurveillance

Bienvenu(e) **_Etablissement TEST**.
Vous êtes connecté(e) en tant que profil **PRD-INDUSTRIEL**.
Vous êtes rattaché(e) au bassin 04 : **LOIRE-BRETAGNE**.
Vous êtes rattaché(e) à la région 83 : **AUVERGNE**.
Vous êtes rattaché(e) au service : **_UT Test**.

Déclarations non transmises

Date de la déclaration	Type déclaration	Etat déclaration	Action
------------------------	------------------	------------------	--------

[Afficher Tableau](#)

Déclarations effectuées au cours des 30 derniers jours

Date de transmission de la déclaration	Type déclaration	Etat déclaration
--	------------------	------------------

[Afficher Tableau](#)

Les menus suivants sont à votre disposition :

- **Etablissements** : fonctionnalités permettant de définir les correspondants en charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement.
- **Déclarations** : permet de déclarer les rejets ou de consulter les déclarations de l'établissement.
- **Restitutions** : fonctionnalités permettant une exploitation des données.

Besoin d'aide : consulter l'aide en ligne ou contacter l'inspection ou l'agence à l'aide de la fiche établissement, onglet "correspondance".

Support BRGM
revision 4064

in attente de gidaf.developpement-durable.gouv.fr...

Quels sont les résultats d'analyses à saisir dans GIDAF ?

➡ **Autosurveillance** : déclaration saisie par l'industriel ou son prestataire. (Seul l'industriel peut valider la déclaration.)

1 – Connexion à GIDAF

Adresse Internet : <https://gidaf.developpement-durable.gouv.fr/gidaf>

Page d'identification

GIDAF
GESTION INFORMATISÉE DES DONNÉES D'AUTOSURVEILLANCE FRÉQUENTE (V5.0)

Rechercher OK

ACTUALITÉS MANUEL UTILISATEUR FAQ SUPPORT GLOSSAIRE LIENS UTILES

Se connecter à GIDAF

Nom d'utilisateur

Mot de passe OK

[Problème de connexion ?](#)

À propos de GIDAF

La réglementation relative aux installations classées soumet certains exploitants à une autosurveillance des émissions au regard des caractéristiques de leurs rejets et notamment des flux émis dans l'environnement. Cette démarche a pour objectif premier de responsabiliser l'exploitant sur le bon fonctionnement des équipements mis en œuvre pour respecter les valeurs limites d'émissions imposées.

Dernières actualités

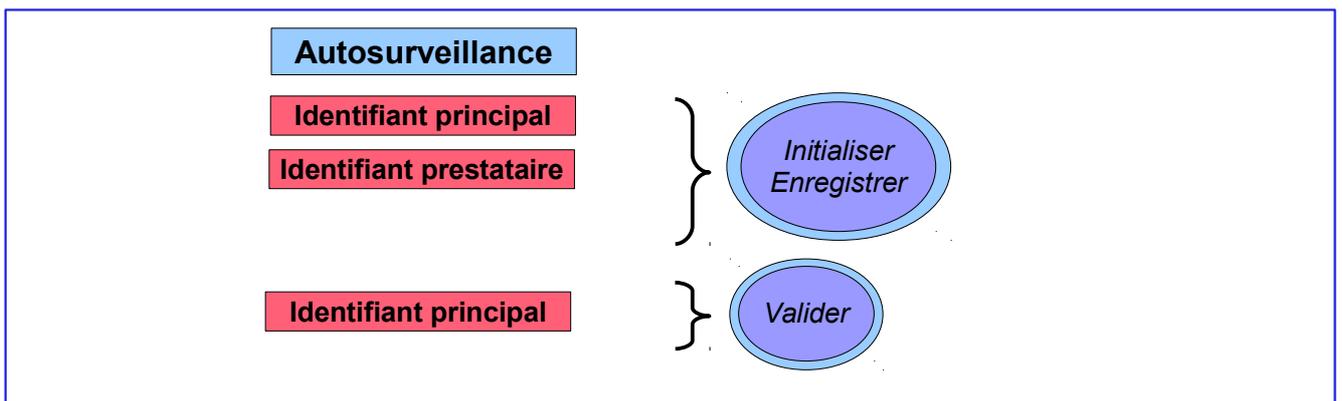
06/01/2015
Dysfonctionnement des relances mensuelles

19/12/2014
Mise en ligne de GIDAF v5.0 avec un nouveau site d'information à destination des utilisateurs

Chaque exploitant se voit attribuer 2 identifiants/mots de passe :

- L'«**identifiant-EXPLOITANT**» qui permet de saisir, enregistrer et valider les données.
- L'«**identifiant-PRESTATAIRE**» qui ne permet que de saisir et d'enregistrer les données. C'est l'industriel qui met à disposition de son prestataire l'identifiant/mot de passe-PRESTATAIRE afin qu'il saisisse et enregistre la déclaration (autosurveillance). La validation doit être faite par l'exploitant avec l'«**identifiant-EXPLOITANT**».

Les déclarations : profils et droits associés



1.1 - Première connexion : saisie des informations administratives obligatoires

Lors de la première connexion, il vous sera demandé les renseignements suivants :

- Numéro SIRET de l'établissement
- Code NAF (activité principale de l'établissement)
- Adresse électronique du référent dans l'établissement

Première connexion : renseignements obligatoires

Lors de la première connexion (profil INDUSTRIEL), merci de saisir les informations suivantes sur l'identité de votre établissement pour permettre la saisie des déclarations.

Numéro SIRET : *

Code NAF : *

Adresse mail du référent : *

(*) La saisie de cette donnée est obligatoire

Enregistrer Réinitialiser Abandonner

1.2 - Connexion en routine à GIDAF

La barre de menu propose 4 onglets

ACCUEIL ETABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?

GIDAF

GESTION INFORMATISÉE

Bienvenue dans l'application GIDAF destinée à recueillir les résultats des analyses réalisées sur les rejets des

Bienvenu(e) _Etablissement TEST.
Vous êtes connecté(e) en tant que profil **PRD-INDUSTRIEL**.
Vous êtes rattaché(e) au bassin 04 : **LOIRE-BRETAGNE**.
Vous êtes rattaché(e) à la région 83 : **AUVERGNE**.
Vous êtes rattaché(e) au service : **_UT Test**.

→ Établissements

Fonctionnalités permettant de définir les correspondants en charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement.

→ Déclarations

Permet de déclarer les données d'auto-surveillance ou de consulter les déclarations de l'établissement.

→ Restitutions

La restitution en ligne est en cours de développement et n'est pas disponible pour le moment pour les données eaux souterraines.

→ Aide

Pour avoir accès à l'aide en ligne.

2 – Le cadre réglementaire

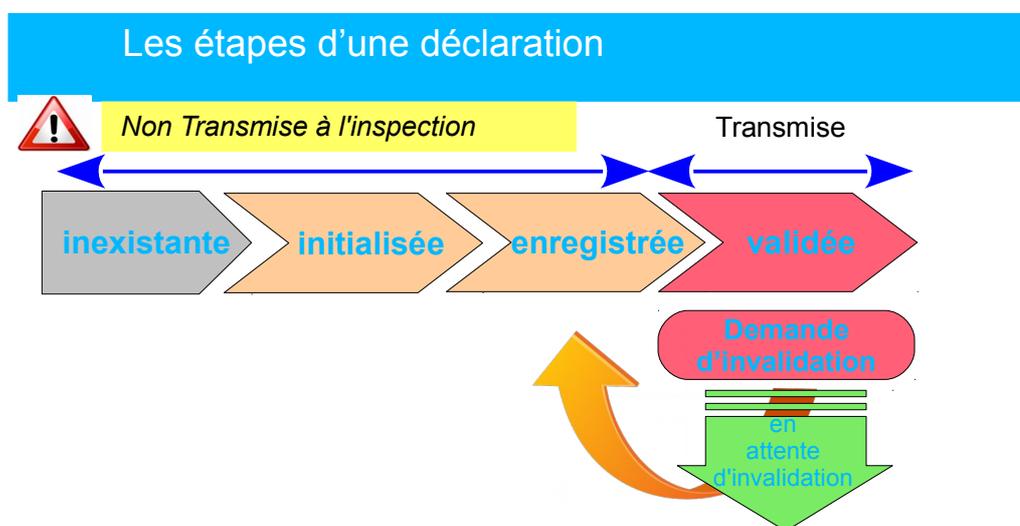
Le «cadre de surveillance», saisi par l'administration, contient les données réglementaires issues de l'arrêté préfectoral de l'établissement relatives à la surveillance des eaux souterraines. Vous y accédez en cliquant sur :

- Etablissement ->Fiche établissement -> Structure de Surveillance – eaux sout.

3 – Les étapes d'une déclaration



Avant de saisir toute nouvelle déclaration, merci d'alerter l'inspection des installations classées en cas d'anomalie constatée sur le cadre de surveillance afin que les corrections éventuellement nécessaire soient effectuées



N.B. Une fois validée, la déclaration ne peut plus être modifiée. Dans l'hypothèse où des éléments doivent être modifiés, l'industriel fait une demande d'invalidation auprès de l'inspection, via l'application GIDAF.

Initialisation

3.1 – Faire sa déclaration

On accède au module de déclaration par le menu général «Déclaration/Initialiser» :



L'utilisateur est invité à choisir la période sur laquelle il souhaite faire sa déclaration, et la catégorie de la déclaration (Autosurveillance eaux superficielles, Autosurveillance RSDE, Autosurveillance eaux souterraines, ...).

Pour la catégorie de la déclaration « autosurveillance eaux souterraines», l'utilisateur choisit entre la saisie en ligne ou la déclaration excel ①.

Les différents modes de déclaration sur GIDAF

Déclaration

Raison sociale : _Etablissement TEST
Nom usuel : _Etablissement TEST
Commune : 63000-CLERMONT-FERRAND
Catégorie : Autosurveillance eaux superficielles
Mois de déclaration :
Année de déclaration :

Autosurveillance eaux superficielles
Contrôle externe de recalage
Contrôle inopiné eaux superficielles
Autosurveillance RSDE
Autosurveillance eaux souterraines
Autosurveillance légionelles
Contrôle inopiné légionelles

Déclarer en ligne Déclarer en excel

①

Enregistrement

3.1 – Déclaration d'autosurveillance eaux souterraines en ligne

Dans le cadre d'une déclaration en ligne d'autosurveillance, chaque paramètre est saisi dans le tableur en ligne.

Il y a autant d'onglets avec un tableur que de points de surveillance (piézomètre ou puits). **N.B : A partir de 4 points de surveillance, la saisie est effectuée par un menu déroulant et non plus par des onglets.**

Dans l'exemple ci-dessous, il y a dix points de surveillance : l'onglet permettant d'accéder au tableur du point de contrôle (piézo ou puits) se nomme «Points de surveillance».

N.B : les champs de données marqués d'une astérisque * sont de saisie obligatoire.

Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveillance

Général Points de surveillance

Points de surveillance

Liste des points de surveillance : P1 boues Néris

Prélèvements

Prélèvement : +

Enregistrer la déclaration Supprimer la déclaration

Cliquer sur le + pour initié les champs de données à saisir .

Points de surveillance

Liste des points de surveillance : P1 boues Néris

Prélèvements

Prélèvement : Prélèvement 1 + x

Site de prélèvement : * Inacpe

Support de prélèvement : * Eau

Méthode de prélèvement :

Opérateur de prélèvement :

Date et heure de prélèvement : * Format de date et heure à respecter : JJ/MM/AAAA hh:mm:ss

Débit soutirage : m³/h Profondeur soutirage : m

Volume pompé : m³ Volume purgé : m³

Commentaire :

Guide de saisie

- L'activation du bouton permet, pour une même colonne, la copie des données de la 1ère ligne dans les lignes du dessous. Toutes les données déjà saisies dans la colonne concernée sont alors écrasées. Il est ensuite possible de modifier chaque valeur une à une.

Résultat de l'analyse :

Nom param.	Fraction analysée	Fréquence	Méthode d'analyse *	Remarque d'analyse *	Résultat	Unité	Date et heure d'analyse	Lieu d'analyse	Qualification ?
Prof piézo	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		m			
OCO	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		mg(O2)/L			
pH	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		unité pH			
C Orga	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		mg(C)/L			
SO4--	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		mg(SO4)/L			
Cl-	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		mg(Cl)/L			
NH4+	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		mg(NH4)/L			
NKJ	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		mg(N)/L		Laboratoire (2)	Correcte (1)
Mn	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		µg(Mn)/L		Laboratoire (2)	Correcte (1)
Cu	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		µg(Cu)/L		Laboratoire (2)	Correcte (1)
Zn	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		µg(Zn)/L		Laboratoire (2)	Correcte (1)
Pb	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		µg(Pb)/L		Laboratoire (2)	Correcte (1)
Cr	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		µg(Cr)/L		Laboratoire (2)	Correcte (1)
Cd	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		mg(Cd)/kg		Laboratoire (2)	Correcte (1)
Hg	Eau brute	Semestrielle	Méthode inconnue (0)	Résultat > seuil de quantification		µg(Hg)/L		Laboratoire (2)	Correcte (1)

Saisir les informations sur le prélèvement.

Saisir la date d'analyse directement (format JJ/MM/AAAA hh:mm:ss) ou à l'aide du calendrier.

Saisir le résultat d'analyse dans la case pour chaque paramètre

Pour les autres champs de données à saisir (Méthode d'analyse, Remarque d'analyse, Lieu d'analyse, Qualification, Statut de la mesure et Code SIRET du laboratoire en bout de tableau), il faut choisir dans la liste déroulante la donnée correspondante à chaque cas de figure. Pour les champs Qualification, Statut de la mesure une aide à la saisie est disponible en cliquant sur le point d'interrogation bleu ?

Enregistrement

3.2 – Déclaration d'autosurveillance eaux souterraines via tableur excel

Pour déclarer sous Excel des données d'autosurveillance :

- 1) Extraire le fichier vierge (sous-menu «Déclarations», «initialiser» puis «déclarer sous Excel»)
- 2) Le remplir en respectant exactement la mise en page, les éléments demandés.
- 3) Importer le fichier rempli (sous-menu «importer»)



Import d'une déclaration

Catégorie : Auto surveillance eaux souterraines

Déclaration au format XLS : + Sélectionner

Importer

Après avoir sélectionné le fichier, l'application amène l'utilisateur sur la déclaration en ligne, complétée des éléments saisis dans le fichier.

L'exploitant peut alors enregistrer ou modifier sa déclaration puis la transmettre.

Validation

3.3 – Enregistrement et validation

- Lors de l'enregistrement de la déclaration, un contrôle de complétude (champs obligatoires de la déclaration marqué d'un * et code SIRET du laboratoire) est effectué automatiquement.
- La validation de la déclaration n'est possible que si les manques ont été corrigés. Des commentaires peuvent être ajoutés, sans caractère obligatoire, dans le tableau de données et/ou dans l'onglet général afin notamment de donner toute explication sur des mesures préventives et/ou curatives réalisées ou à venir lorsque les résultats d'analyses présentent par exemple une anomalie, un écart par rapport aux analyses précédentes, etc.
- Deux champs informatifs sur la qualification de la surveillance réalisée et sur la situation environnementale sont disponibles sur l'onglet « Général » de la déclaration. Ils sont positionnés par défaut mais peuvent être modifiés selon le cas de figure rencontré en utilisant le menu déroulant en bout de champ.
- Il est également possible de joindre un fichier à la déclaration.
- Cliquer sur le bouton « Transmettre à l'inspection », l'état de la déclaration passe de « enregistrée » à « validée ».

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [Etablissement TEST / Etablissement TEST](#)
- Adresse :
- Commune : 63000-CLERMONT-FERRAND
- Code Inspection / Numéro Agence : 0056.02286 /

Synthèse déclaration

- Période : juillet 2014
- Type : Autosurveillance eaux souterraine
- Etat : Validé
- Date de transmission : 27 août 2014
- Utilisateur : 0056.02286

Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveillance

Général PZ1 amont PZ2 aval PZ3 aval

Complément d'informations de la déclaration

Qualification de la surveillance réalisée :

Qualification de la situation environnementale :

Commentaire :

Pièce jointe actuelle :

Pièce jointe à télécharger :

Enregistrer la déclaration Demander l'invalidation Supprimer la déclaration

Pour en savoir plus

Pour demander à faire des modifications sur une déclaration validée

Le site de GIDAF : www.gidaf.developpement-durable.gouv.fr

Le site du MEDDE : www.developpement-durable.gouv.fr

Le site des Installations Classées : www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr